

## Appel à Candidatures du Concours Zeugma

**Zeugma, le concours des huit Pépité d'Île-de-France qui associe recherche et entrepreneuriat**

### Contexte :

Les huit Pépité d'Île-de-France se sont constitués en collectif, formant le Pépité Île-de-France, avec une volonté de renforcer leurs actions de sensibilisation, initiation et formation destinées aux doctorants, docteurs et Étudiants-Entrepreneurs qui travaillent sur des projets de valorisation ou projets individuels/personnels de création d'entreprise ou de création d'activité, ainsi que le soutien et l'accompagnement dans la réalisation de leurs projets.

En 2021 Pépité Île-de-France, avec le soutien de Bpifrance et la Région Île-de-France, a lancé la première édition du Concours Zeugma, un concours pour soutenir des projets de valorisation ou projets individuels de création d'entreprise incluant une composante recherche, et bénéficiant d'un partenariat avec une unité de recherche. Ce concours s'adresse aux étudiants entrepreneurs et/ou doctorants et docteurs du périmètre des huit Pépité de la Région Île-de-France portant un projet de création d'entreprise. Il vise à soutenir la réalisation d'une preuve de concept ou d'une phase d'expérimentation ou de faisabilité dans le cadre d'une future création d'activité, réalisée en lien avec un ou des chercheurs d'un laboratoire de recherche du périmètre des Pépité franciliens.

Dans ce cadre, pour sa **deuxième édition en 2022**, Pépité Île-de-France financera jusqu'à **4 projets**, pour un montant maximal de de **10 000 € TTC** par projet.

### Conditions d'éligibilité :

- Un projet éligible est un projet actuellement porté par au moins un doctorant (avec ou sans SNEE), ou un Étudiant -Entrepreneur non-doctorant qui travaille sur un projet avec un volet recherche significatif, ou un docteur ayant obtenu son doctorat depuis moins de 3 ans.
- Tout type de projets est éligible à ce concours quel que soit le domaine (exemple arts, biologie économie, lettres, mathématiques, philosophie, physique, santé, etc.).
- Le projet doit avoir une composante recherche significative.
- Le projet doit être en lien avec un laboratoire de recherche dont l'établissement est attaché à un Pépité d'Île-de-France ou en lien avec un établissement du périmètre des huit Pépité.
- Le laboratoire ou l'équipe de recherche doit être du même Pépité que le candidat.
- Le projet doit avoir pour objectif de créer une structure juridique
- Le projet ne peut pas être lauréat de la première édition du concours Zeugma.

### Procédure :

Constitution du dossier de candidature :

- Chaque dossier candidat inclut un budget prévisionnel du projet à financer (prise en charge à 100% dans la limite des dépenses éligibles et du montant du prix de 10000€ TTC) ; le financement obtenu fera l'objet d'une convention de reversement avec l'établissement de rattachement du laboratoire.

- Compléter le dossier de candidature justifiant la demande de financement.
- Courrier de validation (recommandé) :
  - o Pour les étudiants entrepreneurs : la validation par le référent académique (de son établissement ou du D2E).
  - o Pour les doctorants ou docteurs : la validation par le directeur de thèse du porteur (s'il n'a pas encore obtenu son doctorat) et/ou par le directeur de l'unité de recherche partenaire. Dans le cas où le lien avec une unité de recherche n'est pas encore établi, merci d'inclure toute indication précisant la capacité du candidat à établir un tel lien, et de sa pertinence.
- En complément du dossier (recommandé) : fournir une maquette utilisateur (format libre : bande-dessinée, storytelling, vidéo, etc.), qui apporte une description du projet.
- Les dossiers de candidature pour l'attribution de ces financements doivent être présentés conjointement par l'étudiant et l'équipe de recherche associée (par écrit).

Le dossier de candidature doit être envoyé par mail à l'adresse [pepите.iledefrance@gmail.com](mailto:pepите.iledefrance@gmail.com) en mentionnant en l'objet de l'e-mail le Concours Zeugma et le Pépité de rattachement.

La clôture des candidatures est fixée au 9 mai (12h00).

#### Comité de sélection :

- 1) Présélection par le Pépité auquel le candidat est rattaché
- 2) Comité de Sélection
  - représentants pôles Pépité
  - représentants institutions académiques
  - représentants partenaires économiques
  - observateur

#### Calendrier du concours :

- Lancement de l'AAP : Lundi 7 mars
- Réunion d'information : Jeudi 24 mars (17h)
- Clôture des candidatures : Lundi 9 mai (12h)
- Présélection par le Pépité : Mercredi 25 mai
- Comité de sélection : Mercredi 08 juin
- Annonce des résultats : Jeudi 30 juin

#### Par la suite :

Pépité Île-de-France informera les lauréats après la délibération du Comité de Sélection. Les lauréats de ce concours s'engagent à mentionner le soutien du réseau des Pépité de l'Île-de-France et les cofinanceurs de cet appel à candidatures (Bpifrance et Région Île-de-France) dans le cadre de leurs actions de communication.

Le lauréat s'engage à utiliser le montant de financement attribué par la convention pendant un an à partir de la date de signature. Cette convention peut être reconductible par un avenant pour une fois seulement avec l'accord de toutes les parties.